

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

POLYNÉSIE FRANÇAISE

PARAISANT LE 15 ET LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Matahiti 116
N° 30

TE VEA A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 7
no Novema 1967**ABONNEMENTS**Un an Six mois 3 mois
(Francs Pacifique)

Polynésie française.	450 fr.	240 fr.	130 fr.
France et territoires d'Outre-mer.....	470 fr.	250 fr.	135 fr.
Etranger.....	600 fr.	350 fr.	200 fr.

PRIX DU NUMERO :

Polynésie, France et T.O.M. : 25 fr. — Etranger : 35 fr.

Les demandes d'abonnement et d'annonces devront être adressées au Chef de l'Imprimerie à Papeete.

Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.

Les annonces doivent parvenir à l'Imprimerie au plus tard 6 jours ouvrables avant la parution du journal.

ANNONCES ET AVIS

Annonces judiciaires, commerciales et annonces diverses : la ligne..... 40 fr.

Les mêmes renouvelées : la ligne..... 20 fr.

Publications de sociétés philanthropiques, littéraires, scientifiques, sportives, etc.. 20 fr.

C.C.P. Papeete N° 1139 — B.P. N° 117

SEANCE D'OUVERTURE

de la

SESSION BUDGÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE

de la Polynésie Française, le mardi 31 octobre 1967.

DISCOURS

de Monsieur le Sénateur Alfred POROI

DOYEN D'AGE

Monsieur le Gouverneur,

Monsieur le député,

Mes chers collègues,

Un privilège que les ans m'imposent me vaut aujourd'hui d'être le premier dans cette enceinte à prendre la parole à l'occasion de la séance inaugurale de la première session de la nouvelle assemblée territoriale de Polynésie française élue le 10 septembre dernier.

C'est pour moi un honneur dont je ressens le prix, c'est aussi une charge à la fois lourde et délicate.

Au lendemain d'une campagne électorale animée, il est des situations qu'il convient de placer sous leur éclairage véritable, tant vis-à-vis des électeurs et des élus du pays, qu'en face d'une métropole à laquelle nous restons fidèlement attachés.

Nous ne devons pas davantage perdre de vue que notre territoire se trouve aujourd'hui à un nouveau stade de son évolution et que les responsabilités de notre jeune assemblée sont sans doute plus lourdes que celles de ses devancières au regard de la collectivité locale, au regard de notre innombrable jeunesse qui se préoccupe de son avenir.

Je pense exprimer l'opinion de cette assemblée en affirmant hautement une nouvelle fois que la Polynésie, partie intégrante de la République comme il a été confirmé par le referendum de 1958, n'entend en aucune façon remettre en discussion son appartenance à la famille française.

Les liens qui nous unissent à la grande nation qui est ici le garant de nos libertés et qui assure dans le Pacifique-sud le rayonnement d'une civilisation latine et humaine, sont de ceux que les vicissitudes de l'histoire et les variations des hommes ne sont pas assez fortes pour dénouer.

Au cours de la campagne électorale, des tendances revendicatives ont pu se manifester que certaines outrances ont qualifié de sécession ou demi-sécession. Des assurances m'ayant été précisées, je puis déclarer que c'est là une interprétation

hâtive, je dirais même erronée, des sentiments profonds du peuple polynésien et de ceux qui sollicitaient ses suffrages. Cela doit être dit du haut de cette tribune à l'intention de l'opinion métropolitaine comme à celle de l'opinion internationale.

Ce que certains ont entendu souligner en parlant dans leurs manifestes d'une évolution vers l'autonomie interne, ce n'est pas l'éloignement de la métropole, et encore moins l'indépendance, c'est essentiellement le souhait de voir reconnaître aux instances locales, plus que dans le statut actuel, la qualité et la compétence pour traiter elles-mêmes de nos affaires internes.

Ce qui nous apparaît nécessaire, à cause de l'impact qui a fait de la Polynésie, avec son accord d'ailleurs, le support de la plus gigantesque opération scientifique nationale qu'il soit donné à un petit pays de connaître, c'est de rétablir le conseil de gouvernement dans les pouvoirs qui furent les siens au moment où les lois l'ont créé. Qu'une expérience soit faite avec le prochain conseil de gouvernement et qu'il démontre, non seulement ses capacités de gestion objective des affaires publiques, mais aussi, qu'ayant tiré les leçons des erreurs du passé, il sache éviter d'y retomber en plaçant tous les citoyens sur le même pied, quelle que soit leur origine, leur religion ou leurs affinités politiques.

Après une période d'épreuve concluante, les nouvelles institutions, comportant les retouches qui seraient apparues nécessaires au statut actuel, pourraient être officialisées dans les formes légales.

Si une telle suggestion pouvait recueillir l'adhésion de votre assemblée, nul doute qu'un grand pas serait franchi pour estomper certaines ombres, pour doter le territoire de l'instrument efficace de son avenir français, pour aborder les difficiles problèmes qui nous attendent et dont la solution est inconcevable sans le concours de la métropole.

Dans la conjoncture économique, sociale et politique du territoire, en face d'une situation aujourd'hui prospère mais qui risque de l'être moins demain, avec la responsabilité d'une jeunesse qui déjà demande ce que nous avons conçu pour lui assurer des conditions d'établissement correspondant à ses aspirations, il est de la plus haute nécessité que tous les hommes de bonne volonté siégeant dans cette assemblée s'unissent.

Une volonté d'entente doit découler d'une saine notion de nos responsabilités et des besoins du territoire. Une volonté lucide d'entente doit rapprocher ceux qui, à quelque groupe politique qu'ils appartiennent, sauront dominer leurs passions ou leurs exclusives, leurs échecs comme leurs succès afin de concourir à l'œuvre de concorde et d'action à laquelle je vous convie dans l'intérêt supérieur de la collectivité qui nous a envoyés ici.

Il faut que notre futur conseil de gouvernement réunisse, dans une coalition décidée à faire abstraction des oppositions

stériles, des hommes issus des divers groupes politiques actuels, dès l'instant où ces groupes se seront prononcés pour une coopération loyale les uns avec les autres, avec l'objectif unique de travailler au progrès du pays.

Ce rassemblement des bonnes volontés devrait se faire autour d'un programme commun minimum et réaliste surtout. L'entente conclue, par exemple, pour une année, devrait se poursuivre jusqu'à ce terme; elle pourrait être reconduite; elle pourrait également être dénoncée trois mois avant l'expiration de la première année si des divergences profondes de conception venaient à se faire jour.

Notre programme commun qui aurait à être complètement élaboré avant l'élection du conseil de gouvernement, devrait comprendre les actions nécessaires à promouvoir, en particulier, le tourisme, la pêche industrielle, l'établissement de certaines industries de transformation telles que l'huilerie et la conserverie, à adapter les divers ordres d'enseignement aux besoins du pays, à orienter la jeunesse vers les activités qu'elle est capable d'occuper dans le secteur public comme dans le secteur privé, aussi bien dans le territoire qu'à l'extérieur, et notamment en Nouvelle-Calédonie et en France. Il faut bien que les jeunes réalisent qu'en raison de leur nombre et du niveau d'instruction qui, de plus en plus, est le leur, ils ne peuvent tous espérer trouver en Polynésie le débouché auquel ils aspirent, même si parmi eux il en est beaucoup dont le goût les porte vers la mer et la pêche ou vers la mise en valeur de nos terres mal ou insuffisamment exploitées; beaucoup de ceux qui demain auront acquis certains métiers ou posséderont un bagage de qualité, devront admettre qu'une politique de débouchés dans le cadre de tous les pays français est pour eux le moindre mal, quitte à pouvoir légalement revenir au fœtus se retremper dans le milieu qui leur est cher à des intervalles qui correspondent aux régimes de congés dont bénéficient les métropolitains et que facilitent dorénavant les moyens de transports aériens.

Telles sont, Messieurs, les réflexions que m'ont suggéré les contacts que le député et moi-même avons pu avoir dans la métropole avec les plus hautes autorités de la République. C'est d'ailleurs la nécessité de ces contacts qui est à l'origine du report de la date d'ouverture de notre assemblée.

Nous avons pu, avec nos interlocuteurs, nous exprimer avec une totale franchise et recueillir le sentiment que nos préoccupations générales concernant le territoire étaient non seulement comprises mais aussi seraient maintenant toujours accueillies avec une objectivité nouvelle découlant des exposés politiques que nous avons enfin pu présenter directement sans rien laisser dans l'ombre.

Vive notre Président de la République,
Le Général de GAULLE !

Vive la France !

Vive la Polynésie française !

DISCOURS

de Monsieur le Gouverneur Jean SICURANI

CHEF DU TERRITOIRE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Monsieur le doyen,

Messieurs les conseillers,

L'ouverture d'une session de l'assemblée territoriale est un moment toujours empreint de solennité. Mais quand le rideau se lève sur une nouvelle législature, quand l'avenir est encore tout entier en projet, alors la solennité ordinaire se charge des émotions neuves de l'attente et du suspens.

Messieurs, vous qui portez aujourd'hui les espoirs de ce pays et qui allez être, pendant cinq ans, l'expression de ses volontés, vous n'êtes pas insensibles, j'en suis sûr, à l'atmosphère qui flotte autour de cette salle des séances où vous vous trouvez, ce matin, réunis pour la première fois.

Nous la ressentons aussi. L'assemblée que vous composez nous présente, en effet, une physionomie qui n'est plus celle d'hier. Si des partis anciens s'y retrouvent avec une stabilité remarquable, d'autres n'y ont plus la même représentation; mais surtout un groupe nouveau, des individualités nouvelles sont venus prendre, au milieu d'eux, une place importante. Que doit-on penser de cet apparent changement?

Le discours de votre doyen, — qui s'est élevé bien au-dessus du ton d'un simple propos de circonstance —, a commencé à répondre à cette interrogation. Nous avons entendu clairement que la Polynésie entendait demeurer fidèle à ses choix et à son destin, que ses sentiments profonds ne la portaient pas vers les chimères, comme l'avaient cru un peu vite ou l'avaient voulu faire croire des observateurs superficiels ou intéressés, mais la maintenaient accordée, au contraire, aux réalités de toujours et aux nécessités du temps présent.

Le temps présent, c'est-à-dire le temps d'un monde qui vit sous la loi du progrès et des échanges. Après être demeurée longtemps à l'écart, la Polynésie à son tour est entraînée par le mouvement. Vous arrivez donc aux affaires à une époque de grandes transformations, à une époque où, avec la mutation des structures, est en train de s'opérer une mutation des valeurs. Déjà vos devanciers avaient vu les problèmes prendre brusquement une autre dimension, les rouages se faire plus nombreux et plus délicats. Le phénomène, n'en doutons pas, va continuer à prendre de l'ampleur, les responsabilités vont se faire plus lourdes encore.

A l'entrée de cette législature, je voudrais donc essayer de vous faire prendre une idée juste de la charge qui va être la vôtre, afin de vous préparer à la mieux saisir et à en supporter plus aisément le poids. Chemin faisant, j'aurai l'occasion d'entrer dans tous les sujets que vient d'évoquer votre doyen et de montrer que ses soucis viennent rejoindre des

préoccupations qui sont depuis longtemps les nôtres et qui retiennent, je peux vous en donner l'assurance, toute l'attention du Ministre d'Etat et du gouvernement. Peut-être aurai-je contribué aussi, j'espère, à la définition de ce programme commun autour duquel sont conviés à se rassembler tous ceux qui savent bien que le grand problème, le seul qui intéresse véritablement le pays tout entier ne se pose pas en termes vagues, mais en termes précis de promotion économique et de progrès social.

Il nous faut donc maintenant examiner avec attention la situation économique du territoire, considérer son évolution et nous demander enfin quelles sont les perspectives que cette évolution est en train d'ouvrir à la société polynésienne.

Je vais m'efforcer de répondre à ces questions. Et d'abord à celles qui concernent l'état de notre économie. La meilleure approche me paraît consister à mettre en comparaison la situation économique telle qu'elle se présente aujourd'hui et celle où se trouvait la Polynésie au début de la précédente législature.

*
* *

Au cours des cinq dernières années, l'économie du territoire a connu un essor véritablement impressionnant, aussi bien par sa rapidité que par son ampleur. Les ressources, l'équipement, les échanges, l'emploi, le niveau de vie: tout a progressé à un rythme dont je ne crois pas qu'on puisse trouver beaucoup d'exemples dans le monde.

La cause de cette mutation et de cette prospérité tient essentiellement à l'extraordinaire accroissement des dépenses publiques, et, d'abord, des dépenses de l'Etat. En 1962, ces dépenses n'atteignaient pas tout à fait un milliard de francs Pacifique; elles ont dépassés neuf milliards en 1966 et dépasseront dix milliards à la fin de cette année 1967.

Dans ce total, les dépenses du centre d'expérimentations du Pacifique occupent de loin la première place, puisque les unités et les établissements du ministère des armées qui travaillent à son profit auront laissé dans le pays, en 1967, de l'ordre de sept milliards de francs, soit plus des deux tiers de l'ensemble des apports extérieurs.

Viennent ensuite les autres ministères, dont la contribution réunie représente un milliard trois cents millions, les établissements publics de crédit pour un milliard, le fonds européen de développement pour 460 millions, le F.I.D.E.S. pour 240 millions.

Dans le même temps, le budget local est passé de 920 millions à 2.330 millions. Ainsi donc, pendant que la contribution propre du territoire augmentait dans la proportion de deux et demi, celle de l'Etat était multipliée par dix. En d'autres termes, le budget de la Polynésie dont le montant, en 1962, équilibrait à peu près les dépenses de l'Etat, ne représente plus guère aujourd'hui que le cinquième des fonds publics qui sont dépensés dans le pays.

L'accroissement des dépenses publiques a bénéficié surtout à l'équipement du territoire. Mais il a donné l'élan, en même temps, et dans presque tous les secteurs, à l'ensemble des activités privées.

Arrêtons-nous d'abord sur l'équipement. Le bilan, tel qu'on peut le mesurer maintenant, est déjà frappant. Il le sera bien davantage encore quand le programme du Ve Plan aura été mené à son terme. Après le port de PAPEETE, qui a été considérablement agrandi et entièrement modernisé, après la construction à HAO d'un aéroport international qui peut servir de dégagement à celui de FAAA, après les terrains d'aviation de RANGIROA et de MOOREA, après la télévision, après le captage de l'AHONU, après les immeubles administratifs de l'avenue Bruat, après les lotissements que le Crédit de l'Océanie et la SETIL ont édifiés à PAMATAI et à PIRAE, après le stade de TIPAERUI, le programme d'équipement quinquennal n'en est encore qu'à ses débuts. D'ici 1970, en effet, on va voir, tout d'abord dans le domaine de l'infrastructure aéronautique, s'agrandir la piste de MOOREA, s'achever celle des GAMBIER, se construire les terrains de HUAHINE et de TUBUAI, tandis que de nouvelles installations viendront accroître encore et renforcer les moyens de TAHITI-FAAA ; on va voir votre assemblée siéger dans un décor enfin accordé à son rôle et à son caractère ; on va voir le service de santé disposer à MAMAŌ d'un grand hôpital moderne, le service de l'enseignement ouvrir à TAAONE un collège technique, une école hôtelière et un lycée ; le service de l'économie rurale s'enrichir de l'école d'agriculture d'OPUNOHU, le service de la douane et celui de la marine marchande faire peau neuve sur le MOTU-UTA ; on va voir se poursuivre, mais aussi s'engager de grandes opérations d'urbanisme ; l'avenue du Prince Hinoi, le boulevard du front de mer, Tarahoi, les sorties de PAPEETE et la route des collines à FAAA ; on va voir d'autres choses encore : dans les centres urbains, les premiers lotissements économiques financés par le fonds de l'habitat ; à TIPAERUI, la construction d'une piscine de compétition, de la Maison des Jeunes du territoire et d'un théâtre de mille places ; à PIRAE, l'édification d'un nouveau stade et l'aménagement du vieux stade de FAUTAU ; à OUTU-MAORO et à TAHARAA, l'ouverture des deux premiers hôtels de dimensions internationales ; à ATIMAONO, la création d'un grand ensemble touristique, ordonné autour d'un golf de dix huit trous ; à PUNAAUIA, l'aménagement d'une plage publique et d'un club nautique... Sans compter deux projets qui n'ont pas pris encore leur forme définitive et qui concernent, le premier un centre des sciences humaines et un musée polynésien, le second un institut de recherches océanographiques et un aquarium. Si on ajoute à cela que les communications téléphoniques seront assurées par le moyen d'un central automatique, que la distribution de l'énergie électrique aura été renouvelée et renforcée, que les recherches hydrogéologiques ouvriront la possibilité, dans les zones critiques, de puiser aux sources plus abondantes et plus sûres de la nappe souterraine, que les émetteurs de radio-Tahiti seront remplacés par des émetteurs quatre fois plus puissants, que les travaux de la route traversière seront largement engagés ; si l'on ajoute encore tous les projets de moindre dimen-

sion — écoles, dispensaires, logements, routes, ponts, etc... — dont la réalisation est prévue au plan quinquennal, on prend une vue globale — et d'autant plus saisissante — de l'effort que l'Etat et le territoire sont en train d'accomplir pour donner à la Polynésie les moyens de mettre en valeur toutes ses ressources et de tirer parti, ainsi, de la situation privilégiée que le progrès des communications lui donne désormais au milieu du Pacifique sud.

*
* * *

L'élan que la puissance publique a imprimé à l'économie s'est communiqué à presque toutes les branches de l'activité privée. Dans ce secteur, si les signes de l'enrichissement sont partout visibles, le progrès ne se laisse pas chiffrer avec autant d'exactitude. Mais on peut s'en faire une idée assez juste en rapprochant diverses constatations, en particulier les statistiques du commerce extérieur, celles du crédit et celles de l'emploi.

Le volume du commerce extérieur, qui était de 2 milliards 300 millions en 1962 s'est élevé en 1966, année de la plus grande activité du CEP, à 16 milliards 500 millions. Il sera encore, cette année, de l'ordre d'une douzaine de milliards. L'augmentation est due tout entière aux importations car, depuis 1962, la valeur des exportations traditionnelles est allée sans cesse en décroissant.

La courbe des importations témoigne d'abord, nous venons de le voir, de l'effort d'équipement qui s'accomplit dans le territoire. Mais elle mesure aussi l'élévation générale du niveau de vie, comme il résulte de ce chiffre, particulièrement frappant : sur le total des importations de l'année 1966, la valeur des biens de consommation s'est élevée à 7 milliards 600 millions, soit plus de trois fois la valeur de toutes les importations de l'année 1962.

Si nous considérons la situation de l'emploi, la progression apparaît tout aussi remarquable : un peu moins de 9.000 salariés en 1962, près de 15.000 au milieu de cette année 1967. Sur ce chiffre, le CEP et les entreprises associées en emploient à eux seuls près de 3.000, soit environ le cinquième.

Regardons maintenant du côté du crédit. Qu'ils soient publics, comme la SOCREDO et la caisse centrale de coopération économique, ou se rangent dans le secteur privé, comme la Banque de l'Indochine, les établissements bancaires ont vu croître le volume de leurs opérations à proportion du développement général. Le montant cumulé de leurs avances est passé de un milliard et demi en 1962 à trois milliards environ en 1966. Encore faut-il ajouter à ces chiffres les opérations effectuées par les notaires, dont le montant ne doit pas être inférieur à 400 millions de francs Pacifique.

Une autre constatation intéressante est celle qui concerne l'épargne. En 1962, les dépôts de la Banque de l'Indochine et du Crédit de l'Océanie représentaient un peu plus de 600 millions. A la fin de l'année 1966, comptes en banque et

comptes chèques postaux totalisaient une masse de dépôts de l'ordre de 3 milliards, c'est-à-dire cinq fois plus importante.

Le phénomène mérite qu'on s'y arrête, car de tout ce qui manifeste l'évolution des mœurs et le changement des habitudes, voilà sans doute un des signes les plus frappants. Un signe encourageant aussi, car l'épargne est une prévision de l'avenir qui est tournée surtout vers l'investissement. Elle constitue, d'autre part, un des freins de l'inflation. Le développement qu'elle a pris récemment et qui ressort des chiffres que je viens de citer n'est pas étranger, — avec les mesures de blocage et de contrôle des prix adoptées en 1966 par le conseil de gouvernement —, à la stabilité retrouvée de l'indice du coût de la vie. En effet, après la forte poussée des années 1964, 1965 et 1966, — où l'indice général avait accusé une hausse de plus de quarante pour cent —, la fièvre est maintenant tombée. Du premier août 1966 au premier août 1967, la valeur de l'indice est passée de 100 à 103,7, après avoir marqué, au surplus, en février dernier, la baisse que l'on constatait naguère en cette saison, mais qui ne s'était pas retrouvée au cours des trois années précédentes.

De cette aisance générale, que nos voisins nous envient, le territoire, en tant que collectivité publique, a été le premier à bénéficier. Après les difficultés budgétaires des années 1962 et 1963, les ressources qui, dans ce pays de fiscalité indirecte, suivent pour l'essentiel la courbe des importations, se sont brusquement gonflées. Il a été possible de pourvoir à l'insuffisance des moyens des services administratifs, en particulier des services à caractère social. De 1962 à 1967, les effectifs du service territorial de l'enseignement ont presque doublé, passant de 521 à 921 agents ; pendant la même période, la part du budget local consacrée à l'enseignement et à la santé est passée de 342 à 870 millions. Fait plus notable encore : le territoire s'est trouvé en mesure, pour la première fois, de consacrer à l'équipement, sur ses propres ressources et d'une façon régulière, des crédits importants : 236 millions en 1965, 450 millions en 1966, près de 400 millions en 1967.

Dans cette conjoncture favorable, je ne surprendrai pas en disant que le budget de cette année 1967, s'exécute dans des conditions satisfaisantes.

En ce qui concerne les recettes, les prévisions vont se trouver dépassées, vraisemblablement, d'environ 150 millions. Côté dépenses, l'administration s'est préoccupée, par une gestion très stricte, de réaliser des économies sur les inscriptions budgétaires primitives. Le disponible, à la fin de l'année, devrait être de l'ordre d'une centaine de millions. C'est donc, sans compter l'emprunt, une somme d'au moins 250 millions qui pourra être consacrée au budget d'équipement de l'année 1968.

*
*
*

Messieurs, la revue que je viens de passer est apparemment brillante. Elle doit pourtant nous donner à réfléchir. Il est clair, en effet, que la prospérité du territoire est, pour une

grande part un phénomène artificiel. En outre, les effets de cette prospérité se font sentir de façon très inégale selon les lieux et selon les catégories sociales.

Phénomène artificiel, car, on l'a vu, l'essor de l'économie polynésienne résulte pour l'essentiel d'un rapport massif venant de l'extérieur. Le territoire a été comme submergé, soudain, par une marée de salaires et de revenus. La masse monétaire — billets en circulation et dépôts bancaires — a quadruplé en quatre ans, passant de un milliard et demi en 1963 à plus de six milliards en 1966. Aussi les activités qui ont bénéficié de cet apport sont-elles surtout celle du secteur tertiaire, c'est-à-dire les activités qui sont liées au commerce et à la fourniture de services. Mais, en regard, les activités productrices traditionnelles sont demeurées stationnaires ou bien sont en régression. Quant aux activités productrices nouvelles, nous n'en sommes qu'à créer les conditions de leur développement futur ou même, plus modestement encore, les conditions de leur naissance.

Le mouvement des exportations va nous éclairer sur la situation des productions traditionnelles. En 1962, les ventes à l'extérieur ont procuré au territoire un revenu de 900 millions de francs Pacifique ; en 1966, à la suite de la fermeture de MAKATEA, le produit des exportations est tombé à 600 millions ; en 1967, si on déduit la valeur du matériel réexporté par le C.E.P., ce produit n'atteindra pas 400 millions.

Sur quoi portent les exportations traditionnelles et quelle est leur origine ? Nacre, vanille, coprah : la production qui alimente le courant d'exportation ne représente plus désormais que l'apport du monde rural et cet apport, ces dernières années, est allé diminuant. Quant à la place qu'il occupe dans le mouvement général des échanges avec l'extérieur, le bilan que je viens de rappeler donne toute la mesure de l'inégalité qui s'est creusée entre le secteur primaire et le secteur tertiaire.

Il y a là de quoi retenir notre attention, en ce qui concerne en particulier la production du coprah, qui demeure la ressource essentielle de la population des archipels. Vous le savez, le service de l'agriculture a entrepris, il y a quelques années, de régénérer la cocoteraie polynésienne. Les premiers résultats ont été encourageants. Mais l'exode rural qui a commencé en 1965 et qui s'est poursuivi depuis a semé le doute et provoqué un certain découragement, contre lequel nous devons réagir. Nous le pouvons de deux façons.

En premier lieu, les responsables de l'économie rurale doivent recevoir les moyens de poursuivre et d'intensifier leur programme de rénovation, en mettant à profit les recherches que la station de l'I.R.H.O. conduit à RANGIROA, avec des résultats dont une conférence de la commission du Pacifique Sud a récemment consacré l'intérêt et la valeur. Ils y réussiront d'autant mieux que nous nous serons attachés, d'autre part, à encourager la production et, pour cela, à accroître les revenus du producteur. Problème toujours difficile et qui le devient plus encore en période de baisse des cours, car alors l'aide directe qu'il faut apporter au secteur rural constitue une charge qui risque de peser trop lourd sur le budget local.

Ainsi en était-il depuis plusieurs années. Pour sortir de cette situation, les instances territoriales se sont résolues, à la fin, à prendre une mesure que l'opinion demandait depuis longtemps. C'est ainsi qu'après une étude longue et minutieuse, qui a duré près de deux années, la décision a été prise, au mois d'août dernier, d'autoriser la création à Tahiti d'une industrie de transformation du coprah. Ce faisant, le conseil de gouvernement a eu en vue, non seulement de donner une nouvelle impulsion à une branche de l'économie qui fait vivre une bonne partie de la Polynésie, mais aussi, de rendre moins lourde la charge qui pèse depuis des années sur les finances publiques et qui avaient atteint, l'an dernier 65 millions de francs.

Les premiers résultats répondent à notre attente. A peine créée, en effet, et avant même d'entrer en fonctionnement, l'Huilerie de Tahiti, comme elle s'y était engagée, s'est mise à acheter le coprah au cours d'intervention de la caisse de stabilisation. Le conseil de gouvernement en a immédiatement profité pour porter le cours de soutien à 15 francs. Premier et double avantage, puisque la rémunération du producteur a été sensiblement augmentée, tandis que la charge publique s'est trouvée diminuée de moitié. Mais l'intérêt de l'huilerie va bien au-delà. En effet, outre la création de nouveaux emplois, outre la production à bon marché d'une nourriture de complément pour le bétail, la transformation sur place du coprah polynésien va instituer une prime à la qualité c'est-à-dire une incitation qui devrait se traduire, pour les producteurs, par un nouvel accroissement de leur rémunération.

Après une longue obscurité, voici donc que le chemin s'éclaire un peu. Mais, si la situation des producteurs s'est améliorée, si elle doit s'améliorer encore, nous ne devons pas oublier qu'à l'intérieur même de cette catégorie sociale, il existe encore de graves inégalités. La distance, l'isolement, la difficulté des liaisons maritimes font, en effet, que les habitants des archipels sont frappés d'une double pénalité : il leur faut vendre leur coprah moins cher qu'à Tahiti, tandis qu'au contraire les marchandises dont ils ont besoin leur sont comptées à plus haut prix. Ce handicap n'est pas nouveau. Il a toujours pesé lourd. Mais aujourd'hui à la faveur de l'essor économique et du plein emploi, il est devenu plus sensible. Aussi cherche-t-on de plus en plus à y échapper. Le courant d'émigration se renforce donc, si bien qu'on voit, chaque année un peu plus, se creuser entre Tahiti et les archipels éloignés un déséquilibre que, pour ménager l'avenir, il nous faudrait, au contraire, réussir à limiter et à contrôler. Comment le faire, quand la difficulté tient non seulement à l'insuffisance des structures et de l'organisation, mais encore à des inégalités naturelles qui ne se laisseront pas facilement réduire ? Nous devons pourtant y appliquer notre réflexion et nos efforts. Des études ont déjà été faites, des solutions proposées, notamment en ce qui concerne les liaisons maritimes interinsulaires. L'heure du choix ne peut pas être indéfiniment reculée et il appartiendra à votre assemblée d'arrêter, sur ce point capital une doctrine et un programme d'action.

Ce dont il s'agit, en définitive, c'est de faire participer les archipels, aussi activement que possible, à l'essor général.

Nous savons qu'il y faudra du temps et beaucoup d'efforts. Mais déjà le développement de Tahiti et des îles proches commence à faire sentir ses effets sur les régions plus lointaines, surtout quand des liaisons régulières, maritimes ou aériennes, ont pu être établies avec le chef-lieu. En plusieurs points, les activités traditionnelles y ont trouvé un stimulant. C'est le cas de la pêche aux TUAMOTU, de l'artisanat aux AUSTRALES et aux MARQUISES. C'est le cas surtout de la culture des légumes qui, non seulement aux Îles de la Société, mais aux Îles Gambier et aux Australes, a pris ces dernières années un développement remarquable. L'exemple le plus frappant est celui des Australes, où la société de caution mutuelle animée par le service de l'agriculture a réussi, en cinq ans, à décupler ses expéditions vers TAHITI. L'opération, — qui a été favorisée, vous le savez, par le monopole de la navigation et la régularité des rotations, — s'est même révélée assez rémunératrice pour provoquer le retour à la terre de bon nombre des travailleurs de MAKATEA.

Le résultat de cette politique est que la production maraîchère de nos îles n'est pas loin de couvrir les besoins du territoire. Il faut poursuivre dans ce sens, comme il faut encourager toutes les activités qui sont de nature à augmenter les revenus du monde rural et, en même temps, à diminuer le déficit de la balance commerciale. Ce disant, je pense tout particulièrement à l'élevage. Actuellement, en effet, c'est plus de deux mille tonnes de viande et plus de mille tonnes de volailles qu'il nous faut importer chaque année. Au total, il en coûte au territoire près de 400 millions de francs, — c'est-à-dire presque l'équivalent de ce que rapporte le tourisme —, et cela pour s'approvisionner en denrées qui pourraient, en bonne partie du moins, être fournies par le pays. C'est dire que l'élevage, sous toutes ses formes, doit faire l'objet d'une attention toute particulière. En ce qui concerne spécialement l'élevage des bovins, l'effort doit porter à la fois sur le cheptel et sur les pâturages. L'amélioration du cheptel a déjà été entreprise grâce à l'introduction dans le pays de reproducteurs de race charolaise. Mais un gros travail reste à faire en vue de l'amélioration des pâturages. L'obstacle, surtout dans les archipels éloignés, demeure l'éducation des éleveurs. Or, dans un pays dont la configuration est celle de la Polynésie, seule une véritable mutation, seul le passage à l'élevage intensif peut nous donner l'espoir de voir un jour la production de viande se hausser au niveau de la consommation locale.

Les transformations économiques, l'accroissement de la consommation et le progrès des techniques peuvent donc ouvrir aux activités de production traditionnelles des débouchés plus larges. Mais, il faut bien le constater, les développements que nous en attendons se heurteront toujours à la nature des choses et trouveront assez rapidement leurs limites. Aussi, pour accroître dans des proportions importantes la part de la production dans l'économie polynésienne et pour tenter, ainsi, de réduire le caractère artificiel de cette économie, faut-il ajouter aux activités traditionnelles des activités nouvelles, mais des activités de caractère industriel, appliquées à des domaines où les possibilités de développement soient très étendues. Ainsi en est-il de l'exploitation de l'océan et de l'industrie touristique.

En ce qui concerne l'océan, nous n'avons pas dépassé beaucoup le stade des études. Nos préoccupations sont à la fois d'ordre scientifique et d'ordre pratique.

En premier lieu, il est nécessaire de consacrer à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée des moyens plus importants que ceux qui ont été mis en œuvre jusqu'ici. La connaissance exacte du milieu marin et du milieu lagunaire conditionne en effet la réussite des activités industrielles que nous avons le projet d'implanter dans le territoire. Aussi ai-je proposé au gouvernement la création à TAHITI d'un Institut océanographique, dont les installations et les laboratoires seraient complétés par un aquarium de biologie marine et qui aurait vocation, d'une part pour procéder à l'étude systématique des lagons et des récifs de coraux, d'autre part pour constituer la base arrière des recherches en haute mer.

Il s'agit là d'un projet très important, puisqu'il présente un triple intérêt, sur le plan scientifique, sur le plan économique, et aussi, grâce à l'aquarium, sur le plan touristique. Le territoire est en mesure d'y contribuer en apportant le terrain et en assurant le financement de l'étude. Quant à la construction de l'Institut et de ses annexes, nous comptons sur l'Etat, plus précisément sur le concours du centre national d'exploitation des océans (CNEXO), qui a été récemment créé sous l'égide du ministère de la recherche scientifique.

En même temps que la définition d'un programme complet de recherche scientifique et de recherche appliquée, le territoire s'est préoccupé de dresser un programme de développement cohérent des ressources lagunaires et des ressources marines. Ce programme prévoit, d'une part la réorganisation de l'administration des pêches, d'autre part une étude générale sur la pêche en Polynésie, enfin la formation professionnelle des pêcheurs.

L'administration des pêches est désormais partagée entre le service des affaires maritimes, qui a compétence pour la pêche en haute mer et, d'autre part, le service local de la pêche, qui exerce les attributions du territoire dans les domaines de la pêche côtière, des cultures en lagon et de la commercialisation intérieure.

L'étude générale sur la pêche en Polynésie a été financée par le secrétariat général à la marine marchande, au titre du plan de relance des pêches maritimes. Commencée au mois de mai dernier, cette étude sera achevée à la fin de cette année. Elle a été confiée à un expert de la SCET-COOPERATION et doit comporter, d'une part des propositions pour l'amélioration de la pêche artisanale et de la distribution intérieure, d'autre part un plan pour la création d'une industrie de congélation et d'une industrie de conserverie du thon. Le ministère d'Etat porte une particulière attention à ce problème et est en train de provoquer à cet effet la constitution d'une société d'économie mixte, dont l'activité s'étendra à tout l'outre-mer français, mais avec une priorité retenue pour les réalisations intéressant la Polynésie.

La formation professionnelle, enfin, sera assurée par l'école de la marine marchande, qui va être édifiée, l'an prochain, sur

le MOTU-UTA. Les cadres de la future flotille de pêche pourront recevoir là un enseignement adapté aux nouveaux besoins du territoire. Cet enseignement fera une large place à la pratique, en particulier grâce à un bateau de pêche expérimental, dont la définition est maintenant arrêtée et dont le territoire va faire l'acquisition au moyen de crédits inscrits au FIDES.

En attendant la création de ce centre de formation professionnelle, le territoire a pris les devants et mis en route une expérience qui se déroule maintenant depuis plusieurs mois. Cette expérience consiste, grâce au concours de deux spécialistes établis à TAHITI, à initier les pêcheurs locaux à la technique de la palangre moyenne. Plusieurs équipages de bonitiers ont accepté de se prêter à cet essai. Les résultats ont été si encourageants qu'il y a quelques jours les armateurs intéressés ont décidé de se grouper en une association des pêcheurs à la longue ligne.

La tentative dont je viens de parler s'inscrit dans la perspective qui conduit à la rénovation de la pêche traditionnelle. Les autorités territoriales recherchent ainsi les moyens de faciliter et de régulariser l'approvisionnement de TAHITI et, par là-même, de lutter contre la hausse des prix du poisson. Dans cet ordre d'idées, le service de la pêche s'est préoccupé également d'améliorer le système de la distribution intérieure, en créant notamment des installations de stockage, comme le frigorifique de RANGIROA. L'initiative privée ayant répondu à l'effort public, la décision a été prise de poursuivre et d'étendre l'expérience, par le renforcement des installations de RANGIROA et par la construction d'un second frigorifique à MOOREA.

Dans le même temps, le service de la pêche a continué à porter son attention sur le lagon et sur le développement des cultures marines. C'est qu'en effet, les expériences entreprises ces dernières années en vue de la production de perles de culture et de l'élevage des huîtres comestibles ont donné des résultats satisfaisants. Il s'agit donc maintenant de passer à l'exploitation industrielle. Une importante compagnie française et des sociétés japonaises s'y montrent intéressées, ainsi qu'à d'autres cultures marines. Des discussions ont été engagées. Elles vont être poussées, je l'espère, jusqu'au point où votre assemblée pourra être saisie de projets précis.

Vous le voyez, c'est une action cohérente, une action de recherche et une action de développement, qui, pour la première fois, se prépare dans le territoire en vue d'exploiter les richesses de la mer par la création de nouvelles industries. Et nous pouvons, je crois, fonder sur ce programme des espoirs qui ne paraissent pas exagérément ambitieux, si l'on en juge du moins, par les résultats que quelques-uns de nos voisins ont déjà obtenus à FIDJI, aux NOUVELLES-HEBRIDES et surtout aux SAMOA.

Après la pêche, si nous considérons maintenant la situation du tourisme, nous pouvons dire avec assurance que là, au contraire, le stade des espoirs est largement dépassé. Voyons pour cela d'où nous sommes partis, où nous en sommes et quels sont les buts qui sont déjà en vue.

Le tourisme en Polynésie est un phénomène récent et dont les premiers pas ont été rapides. En 1962, le mouvement était

à peine amorcé. Trois ans plus tard, l'activité touristique se plaçait déjà au premier rang des industries du territoire. A la fin de l'année 1964, en effet, 13.000 touristes avaient séjourné dans le pays et y avaient laissé 460 millions de devises, c'est-à-dire plus que le produit des exportations de phosphates et beaucoup plus que les ventes de coprah. Depuis lors, la croissance s'est poursuivie, quoiqu'à un rythme moins rapide : près de 15.000 touristes en 1965, plus de 16.000 en 1966. Quant à cette année 1967, on a pu constater, à la fin du premier semestre, que le nombre des visiteurs avait augmenté dans la proportion de vingt cinq pour cent par rapport à la même période de l'année dernière ; les prévisions pour toute l'année sont de l'ordre de 22.000 touristes, dont on escompte un profit qui devrait dépasser largement le demi milliard de francs Pacifique. L'année 1968 se situera encore dans la même courbe d'évolution, mais, ensuite, la politique que nous avons inaugurée l'année dernière va commencer à faire sentir ses effets et, à partir de 1969, le tourisme polynésien va prendre un nouvel élan.

L'instrument de cette politique nouvelle est l'office de développement du tourisme. Créé au mois de mai 1966, installé au mois d'août, il n'a donc guère plus d'un an d'existence. Mais pendant ce laps de temps, l'office a accompli une œuvre importante, que je voudrais rappeler, car elle n'a pas toujours été estimée à sa valeur. On entend dire parfois, en effet, que l'office coûte cher ; ou bien on affecte de mettre en doute l'utilité de ses services. C'est oublier un peu vite l'état d'essoufflement dans lequel commençait à se trouver notre tourisme au début de l'année dernière. Après la disparition de la SITO, la politique d'équipement touristique avait perdu impulsion et coordination. L'équipement hôtelier, en particulier, était laissé à l'initiative de quelques pionniers, à qui nous devons rendre hommage, mais dont les possibilités n'étaient pas sans limites et dont les efforts n'étaient ni soutenus, ni orientés. Quant au service d'Etat du tourisme, il n'avait guère de ressources que pour les actions de publicité et de promotion. Au milieu de tout cela, le principal intéressé, le territoire, ne disposait en propre ni de l'organisation ni des moyens qui lui auraient permis de jouer un rôle actif.

Il n'en est plus ainsi désormais. Avec l'office de développement du tourisme, le territoire possède enfin l'instrument et les moyens de sa politique. Organisme de conception et d'animation, de coordination et de contrôle, l'office a reçu une mission, en effet, qui englobe toutes les activités qui, de près ou de loin, ont un rapport avec l'industrie touristique. Son conseil d'administration, où l'assemblée territoriale, le conseil de gouvernement et les municipalités occupent le tiers des sièges, rassemble d'autre part les représentants de toutes les professions et de tous les organismes qui jouent un rôle dans la promotion du tourisme. Ce conseil, qui s'est réuni dix fois en un an, a élaboré une politique dont l'exécution, confiée à la direction de l'office, s'exerce dans trois directions principales : les études statistiques et les études générales, l'équipement et l'aménagement, la promotion et la publicité. Dans ces trois domaines, le bilan de l'office est déjà important. C'est ainsi que la clientèle et les marchés touristiques font maintenant l'objet d'une étude

suivie, dont les résultats sont classés et analysés par un bureau des statistiques. En même temps, le matériel publicitaire — brochures, affiches, dépliants — a été renouvelé et enrichi ; une vaste campagne de promotion a été lancée dans toute l'Amérique du Nord, en liaison avec l'U.T.A. et le Club Méditerranée ; des accords de coopération ont été conclus avec des organisations touristiques étrangères ; une charte de l'hôtellerie a été élaborée ; enfin la formation professionnelle a reçu une impulsion sensible, si bien qu'en attendant l'ouverture de l'école hôtelière de TAAONE, qui pourra accueillir 160 élèves, l'effectif du centre d'apprentissage hôtelier a été porté de trente à quarante stagiaires et que pour la première fois cette année, les candidatures ont été trois fois plus nombreuses que les places.

Ces actions diverses viennent ajouter leurs effets à l'incitation puissante que le code des investissements et le régime fiscal de longue durée provoquent depuis l'an dernier dans nombre de milieux d'affaires français et étrangers. En quelques mois, dix-huit sociétés déjà ont sollicité et obtenu le bénéfice des exonérations fiscales qui sont désormais consenties en faveur des investissements productifs. C'est dans le domaine de l'équipement hôtelier que la politique d'encouragement instaurée par le territoire a eu les répercussions les plus rapides et les plus profondes. De nouveaux hôtels sont en construction ; des installations anciennes se rénovent et s'agrandissent. Le phénomène le plus frappant est l'apparition des hôtels de grande capacité — 240 chambres à OUTUMAORO, 260 chambres à TAHARAA —, qui témoignent du changement d'échelle qui est en train de s'accomplir dans l'évolution du tourisme polynésien. A eux seuls, ces deux établissements représentent autant que toutes les possibilités d'accueil qui existent actuellement dans le territoire. Si l'on y ajoute les autres réalisations en cours, ces possibilités auront atteint, au début de l'année 1969, le total d'environ 1.300 chambres. Pour peu que, d'ici là, tel ou tel des projets dont nous sommes saisis vienne à prendre forme à son tour, le programme idéal de 1.500 chambres que nous nous étions fixé pour 1970 ne sera pas loin d'être atteint.

Nous voilà donc, de ce côté-là, engagés assez avant pour n'avoir plus à craindre de mauvaise surprise. Restent les autres aspects de la mise en valeur touristique. En particulier, il ne suffit pas de pouvoir accueillir les touristes. Encore faut-il que les visiteurs trouvent matière à satisfaire leur curiosité et à occuper leurs loisirs. Eh bien ! là encore, directe ou indirecte, l'action de l'office manifeste sa présence et son efficacité. C'est grâce à ses ressources, par exemple, que sont assurés aussi bien la restauration des sites archéologiques et historiques que l'accès aux sites naturels qui font la réputation de nos îles ; c'est grâce à la contribution de l'office, spécialement dans le domaine des études, que vont être réalisés les grands équipements, tels que golf, plages, club nautique, musée, aquarium, dont nos visiteurs attendent les plaisirs de la distraction et les surprises de la curiosité. Dans le même ordre d'idées, c'est l'office encore qui coordonne les activités qui se rapportent aux fêtes et aux manifestations de toutes sortes, dont le syndicat d'initiative, le comité territorial des fêtes et la société des études océaniques se partagent l'organisation et l'animation.

Je pourrais multiplier les exemples. J'en ai assez dit, je crois, pour montrer que devant un phénomène aussi complexe que le fait touristique, le territoire avait le besoin urgent de disposer d'une organisation solide et véritablement spécialisée. Mais l'action de l'office du tourisme ne porterait pas tous les fruits que nous en attendons, si elle demeurait cantonnée au monde des techniciens et des professionnels, si elle n'était pas comprise, encouragée et soutenue par l'opinion tout entière. De près ou de loin, en effet, le tourisme touche à toutes les activités du territoire et c'est véritablement le pays dans son ensemble, — les élus et l'administration, les collectivités publiques et les organismes privés, les hommes investis d'une responsabilité et les simples particuliers — qui est concerné et qui doit se sentir concerné. Et d'abord par le souci de sauvegarder le capital de beauté qui constitue la richesse de la Polynésie. Je ne me lasserai pas de le dire : c'est pour le pays une nécessité vitale, d'autant plus impérieuse que le progrès plus rapide entraîne des transformations plus grandes et qu'au lieu de s'accomplir dans l'ordre, le développement général risque de se faire dans l'anarchie, de proliférer dans la médiocrité et dans la laideur.

Trop d'exemples sont déjà là, autour de nous, pour nous prouver que ces craintes ne sont pas vaines. Aussi, pour tenter d'arrêter le mal, a-t-on mis en place, l'an dernier, un nouveau service qui a reçu dans ses attributions l'urbanisme, la construction et l'habitat. La tâche de ce service est difficile entre toutes. En premier lieu, il n'est pas armé comme il faudrait l'être, ni pour coordonner les actions urgentes que le territoire et les communes doivent conduire dans le domaine de l'habitat social, ni pour dresser un barrage solide devant tous les empiètements de la facilité et des mauvaises habitudes. Le code d'aménagement de 1961 n'est plus adapté aux besoins d'aujourd'hui et, en outre, les textes qui auraient dû être pris pour son application n'ont jamais vu le jour. Ils sont déposés, pourtant, sur le bureau de l'assemblée depuis le mois de mai de l'année dernière. Mais, il faut le dire, les élus qui vous ont précédé et qui ont accompli une œuvre importante, se sont dérobés, sur ce point capital, aux responsabilités qui étaient les leurs. Vous ramasserez le témoin qui est tombé de leurs mains. Vous ferez davantage encore : vous mettrez le poids de votre autorité et de votre influence à soutenir ceux qui ont la lourde tâche de préserver votre patrimoine ; vous les aiderez à informer les esprits, à éduquer la population et, s'il le faut, à faire preuve de l'indispensable fermeté.

Eduquer et encore éduquer : là est le fondement de tout progrès véritable, c'est-à-dire du progrès assimilé et non pas simplement subi. L'éducation commence par l'instruction. Dans ce domaine, vous connaissez comme moi l'œuvre que l'enseignement public et l'enseignement privé ont déjà accomplie dans ce territoire. L'équipement et la fréquentation scolaires ont suivi une courbe également remarquable. Pourtant, sous ces apparences florissantes, se cachent encore des faiblesses qui affectent surtout l'enseignement primaire. Une bonne partie des maîtres, en effet, ne possède encore ni l'instruction générale ni la formation professionnelle que l'on exige généralement d'un éducateur. Pire encore : le manque de vocations ne

permet pas de combler ce vide, qui menace au contraire de se creuser davantage. Le danger est sérieux. Comment la Polynésie pourrait-elle, en effet, affirmer pleinement sa conscience collective et ses valeurs, comment pourrait-elle asseoir solidement le progrès économique et le progrès social, si ne se lèvent pas dans le pays les maîtres dont elle a besoin pour enseigner et pour éduquer sa jeunesse ?

La situation de l'enseignement primaire doit donc retenir l'attention de votre assemblée, comme doivent la retenir aussi le perfectionnement et le développement des autres formes d'enseignement — l'enseignement agricole et l'enseignement technique — sur lesquels reposent le progrès des activités productrices et l'avenir de plusieurs secteurs importants de notre économie. Cet avenir est également lié à la formation professionnelle des jeunes, surtout de cette catégorie de jeunes, de beaucoup la plus nombreuse, qui, au sortir de l'école primaire, demeure trop souvent livrée à l'oisiveté, sans profit pour elle-même et pour le pays.

Encore faut-il que les efforts — il s'en fait déjà, et quelques uns de remarquables — ne demeurent pas dispersés, mais s'inscrivent au contraire dans une action concertée et orientée de façon à répondre aux besoins particuliers du territoire. Telle est la mission dont devrait être chargé le service de la promotion sociale. Récemment créé, ce service n'a encore qu'une existence embryonnaire. Il reste à l'organiser et à lui donner les moyens de remplir son rôle. Des propositions dans ce sens sont actuellement à l'étude et seront soumises prochainement à l'examen de votre assemblée.

Messieurs, j'ai dit tout à l'heure que le progrès ne sert l'épanouissement de l'homme que s'il est réellement assimilé et vécu. « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme », disait Rabelais à une autre époque de grandes transformations. Dans le même esprit, on peut dire qu'instruction et éducation ne prennent toute leur force et ne secrètent tous leurs sucs que si elles s'épanouissent dans le milieu nourricier de la culture. En Polynésie, terre de rencontre, la culture participe d'un double courant où se mêlent l'apport de l'Occident et l'héritage ancestral. Le premier a largement recouvert le second, il ne l'a pas étouffé. La langue, la musique, la danse, les arts plastiques, les coutumes manifestent toujours que le génie polynésien a trouvé le secret jusqu'ici de s'accorder au monde sans s'y dissoudre. Mais le monde se fait plus envahissant, le progrès plus rapide. Heureusement, la science et la technique nous apportent en même temps des moyens d'investigation, de conservation et de diffusion d'une puissance extraordinaire. Mettons-les au service du passé, travaillons à en approfondir la connaissance, afin que la tradition vivante puisse s'en nourrir et se garder ainsi de l'appauvrissement et de la corruption. C'est dans cette vue que le conseil de gouvernement a donné sa caution, tout récemment, à un projet qui concerne l'institution d'une académie de la langue tahitienne ; dans cette vue également que seront inscrites dans les prévisions budgétaires de l'année prochaine les premiers crédits nécessaires à la création à Tahiti d'un centre des sciences humaines, d'un grand musée polynésien, et d'un centre des métiers d'art. Je ne doute pas de l'accueil que votre assemblée, à son tour, voudra réserver

ver à ces idées, car elles sont faites pour trouver dans l'opinion un écho favorable et, je l'espère aussi, pour y susciter des initiatives et y faire naître des vocations.

*
* *

Avant de conclure, je n'aurais garde d'oublier que cette première réunion de votre assemblée ouvre en même temps la session budgétaire annuelle. A ce sujet, je vous dois d'abord une précision.

A l'ordinaire, lorsqu'arrive la session d'octobre, le projet de budget pour l'année suivante a déjà été examiné par le conseil de gouvernement et transmis à l'assemblée. Cette année, étant donné l'importance de ce document, qui engage pour un an et même pour plus longtemps la vie du territoire, le conseil de gouvernement d'hier a voulu laisser au conseil de gouvernement de demain le soin de faire le choix entre les demandes des services et de proposer à l'assemblée la politique budgétaire du territoire. Je ne suis donc pas en mesure de vous présenter aujourd'hui le projet de budget pour l'année 1968.

Je voudrais pourtant vous livrer là-dessus quelques réflexions et vous dire quelle devrait être, à mon sens, la physionomie de ce budget.

Le développement économique de la Polynésie, après la brusque ascension que je rappelais tout à l'heure, va se poursuivre maintenant selon une courbe moins tendue. Dans la meilleure hypothèse, la progression des recettes ne devrait pas être supérieure, désormais, à cinq pour cent par an. Nous voilà donc dans la nécessité de marquer une pause et d'écarter toutes les charges qui ne seraient pas réellement indispensables, car il est certain que l'augmentation des dépenses ordinaires ne peut plus se poursuivre au rythme de ces dernières années. Nous devons prévoir aussi que les grands équipements que j'évoquais au début de cet exposé vont nous imposer, une fois mis en service, de nouvelles et lourdes charges. Un seul exemple : à partir de 1969, le fonctionnement de l'hôpital général de MAMAŌ va entraîner, à lui seul, une dépense annuelle de l'ordre d'une centaine de millions.

Aussi je proposerai au futur conseil de gouvernement de limiter la création de postes supplémentaires au strict nécessaire pour ne la faire porter, sauf très rares exceptions, que sur le service de santé et le service de l'enseignement.

Le maximum de ressources, en effet, doit être consacré à la poursuite de la politique d'équipement qui a été inscrite dans le Ve Plan. De grandes opérations sont en cours qu'il importe d'achever. De nouvelles opérations attendent d'être lancées. Les disponibilités que je citais tout à l'heure n'y suffisant pas, il faudra recourir à l'emprunt, au moins pour une centaine de millions. Mais les moyens dont dispose maintenant le territoire lui permettent de s'engager sur cette voie plus délibérément qu'il n'avait pu le faire jusqu'ici.

*
* *

Messieurs, j'ai été long. C'est qu'à l'entrée de cette législature, j'ai voulu vous faire prendre une large vue des responsabilités qui vont être les vôtres. Encore n'en ai-je pas parcouru toute l'étendue, qui embrasse l'éventail à peu près complet des affaires du territoire. Dans ce vaste domaine, c'est à vous, c'est à l'assemblée qu'il a été donné de légiférer et de régler, c'est à l'assemblée qu'il appartient d'arrêter en dernier ressort l'état des recettes et des dépenses du territoire, c'est-à-dire de décider du fonctionnement des services publics et de l'équipement du pays. Vos pouvoirs sont aussi grands que peuvent l'être ceux d'une assemblée délibérante, bien plus grands en tous cas, que les pouvoirs dont l'assemblée nationale elle-même est investie aujourd'hui dans l'Etat.

Si je crois bon de rappeler ces évidences, c'est qu'il demeure — ou qu'on entretient — dans beaucoup d'esprits une ignorance étrange des véritables pouvoirs du législatif. A entendre, comme il arrive souvent, des propos où l'administration est représentée sous les espèces d'une entité mystérieuse et toute-puissante, on pourrait se croire encore en 1885. Le temps a passé pourtant, sur les institutions comme sur les choses. Aujourd'hui, messieurs, — l'ignore-t-on vraiment ? — la politique du territoire est celle qui est voulue par vous. A travers vous, depuis dix ans, la Polynésie exerce réellement et effectivement la direction des affaires locales. Quant à l'administration, dont le rôle n'est que d'exécuter, elle est constituée dans sa très grande majorité par des originaires de ce pays. Leur travail et leurs talents les a fait accéder déjà à nombre de postes de responsabilité. Les autres leur sont également ouverts, sans aucune exclusive. Que manque-t-il donc encore ? Le conseil de gouvernement, il est vrai, n'est plus investi que d'une autorité collégiale, sans que les conseillers puissent exercer individuellement les pouvoirs propres qui, à l'origine, leur avaient été conférés par la loi. Mais, si ce régime a pris fin, c'est à la demande même de l'opinion de ce pays, et parce que l'expérience s'était soldée par un échec.

Depuis lors, des années se sont écoulées. On peut penser que l'expérience a fait faire réflexion, que les esprits ont mûri. C'est ce qui vous a conduit, Monsieur le doyen, à exprimer le vœu que les conseillers de gouvernement puissent être rétablis dans leurs attributions propres, au terme d'une expérience dont vous avez marqué les bornes et proposé les conditions. Eh bien ! je suis autorisé par M. le ministre d'Etat à déclarer devant cette assemblée qu'une telle expérience serait de nature à recueillir son accord et que, si tel était le souhait des élus du territoire, les conseillers de gouvernement pourraient se voir confier désormais des missions individuelles pour le contrôle des services publics. On trouverait sans peine dans ce pays, j'en suis convaincu, les hommes doués d'une compétence et d'un esprit assez larges pour ne jamais perdre de vue, dans ces fonctions, les nécessités de l'intérêt général. Il ne tient qu'à votre assemblée, qui possède aussi ce grand pouvoir, de prononcer le choix que le pays attend de la sagesse de ses élus.

Peut-être, après cela, certains esprits ne voudront-ils pas se tenir encore pour satisfaits. C'est à eux que je voudrais m'adresser maintenant. Je leur rappellerai que si l'autonomie

de gestion dont jouit le territoire se heurte encore à des limites, ces limites ne sont pas dans les institutions actuelles, — qui, encore une fois permettent à peu près tout —, mais dans les réalités naturelles et dans les réalités économiques. J'en ai passé longuement la revue. De cet examen, il ressort clairement que la Polynésie, non seulement n'est pas en situation de suffire à ses besoins, mais encore que ces besoins augmentent plus vite que ne croissent en même temps les ressources propres du pays. Le soutien extérieur est donc plus nécessaire encore aujourd'hui qu'hier et il le restera aussi longtemps que le développement de ressources nouvelles n'aura pas permis à l'économie du territoire de trouver un équilibre. Le chemin qui peut y conduire n'est pas celui de la contestation stérile et des réformes vaines, mais bien au contraire celui de la stabilité et de la continuité.

L'opinion, d'ailleurs, dans sa grande majorité ne s'y est jamais trompée et elle l'a fait bien voir à l'occasion de toutes les consultations qui se sont succédé dans le pays au cours des dernières années, non seulement en septembre 1958, comme vous l'avez rappelé, monsieur le doyen, mais aussi en novembre 1965.

Il est vrai que certaines apparences ont parfois de quoi dérouter les observateurs qui ne prennent pas le temps d'en chercher la signification profonde. C'est que les polynésiens se montrent jaloux, et à bon droit, de leur originalité et de leurs franchises. Mais ce particularisme ne va jamais jusqu'au point de leur faire ressentir comme une contradiction la personnalité polynésienne et, en même temps, l'appartenance à une nation qui a su respecter leurs libertés et avec laquelle ils se sentent en communion. On entend quelques fois mettre ce pays en parallèle avec des territoires comme les Comores ou Djibouti, oubliant ou feignant d'oublier que d'une terre d'Islam à une terre chrétienne il y a toute la différence qui sépare deux mondes. Car si les mêmes droits politiques peuvent faire partout des citoyens égaux, il faut bien autre chose pour créer le sentiment d'appartenir à une même nation. Une longue communauté de bonheurs et d'épreuves n'y suffit pas encore, si les hommes que le destin a réunis ne se retrouvent pas dans l'essentiel, s'ils ne s'abreuvent pas aux mêmes sources,

s'ils ne participent pas de la même culture et de la même vie sociale.

Est-ce le cas en Polynésie ? La Polynésie le sait. Elle sait aussi que c'est de cette appartenance consentie qu'elle tire sa force, sans rien perdre pour autant des privilèges que lui confère sa situation. Privilège du statut d'abord, qui lui permet de gérer ses propres affaires avec une liberté dont sont bien loin de jouir les autres collectivités de la République. Privilège des ressources ensuite, puisque la Polynésie dispose entièrement de tous les impôts et de toutes les taxes qui sont perçus dans le territoire, sans avoir à verser aucune contribution à la charge générale de l'Etat. Enfin, et chaque année un peu plus, elle bénéficie des avantages des grands services nationaux et des concours financiers et techniques qui ont pour effet d'assurer l'équipement du pays et de soutenir le développement de son économie. En clair, la Polynésie, parce qu'elle est Française, est dans la situation de pouvoir, avec le minimum de charges et avec le minimum de contraintes, aux nécessaires transformations qui lui ouvrent la voie du progrès.

Que cette situation ne soit pas très clairement perçue dans certains milieux, où le développement général ne fait pas sentir encore tous ses effets, on peut le comprendre, comme on peut comprendre aussi que cette relative frustration aille parfois chercher refuge dans des aspirations vagues et lointaines. Mais l'aspiration la plus générale, l'attente la plus forte ne vont pas dans ce sens là. Si le pays a soif de changements, c'est de changements véritables, ceux qui sont source de mieux-être, de promotion et de progrès, ceux qui libèrent l'homme, ceux qui peuvent donner à ce territoire les moyens de participer pleinement à la grande aventure du siècle.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que c'est sur ce chemin que la Polynésie vous attend.

Et maintenant, Messieurs les conseillers, j'ai l'honneur de déclarer ouverte la session budgétaire de l'année 1967.

Vive le Général de GAULLE !

Vive la Polynésie française !

Vive la France !